

## Action n°2 :

# Réseau Éco Habitat

« Les aides à la rénovation énergétique représentent beaucoup d'argent, mais parviennent difficilement jusqu'aux cibles très modestes. »

**Franck BILLEAU**

Fondateur du réseau Éco Habitat

« Si je n'avais pas été accompagné, j'aurais baissé les bras. »

Témoignage d'un **bénéficiaire**

« L'accompagnement de bout-en-bout et la notion de tiers de confiance sont des nouveautés qui permettent le succès du réseau Éco Habitat. »

**Marie MOISAN**

Chargée de projet, CLER



L'équipe du réseau Éco-Habitat

**SOURCE :** Guide pratique : « Comment mettre en œuvre des projets de lutte contre la précarité énergétique ? Bonnes pratiques et étapes clés. »

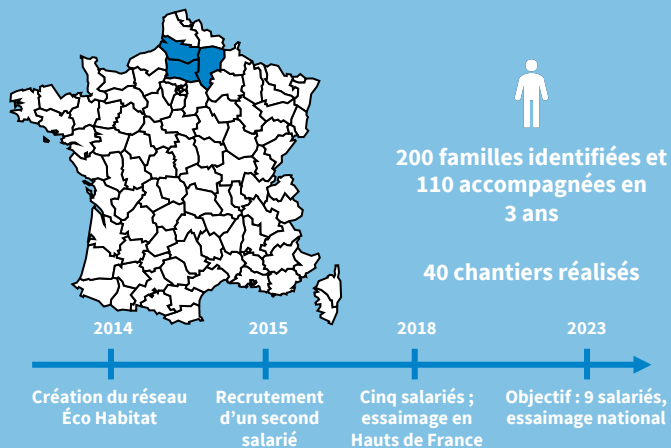
### INTERLOCUTEURS :

- **Porteur de projet :** Franck BILLEAU, fondateur, Réseau Éco-Habitat, [franck.billeau@reseau-ecohabitat.fr](mailto:franck.billeau@reseau-ecohabitat.fr)
- **Partenaire :** Marie MOISAN, chargée de projet, CLER

## PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Initiative en cours

### 1/ LOCALISATION ET ÉCHELLE DE DÉPLOIEMENT



### 3/ HISTORIQUE

- Franck BILLEAU, fondateur du réseau Éco Habitat et salarié du Secours Catholique pendant plusieurs années, a pris conscience de l'enjeu que représentait la précarité énergétique en constatant que **25 % des aides du Secours Catholique** y étaient consacrées.
- Un autre constat, paradoxal, a poussé à créer l'association: à l'époque, **les entreprises du bâtiment se portaient relativement mal**, en dépit d'un fort besoin de travaux de rénovation et de l'existence de nombreuses aides à la rénovation sur le territoire.
- Le réseau Écohabitat a donc pour objectif de **créer des liens et une coordination auprès de tous les acteurs du territoire**, afin d'endiguer la précarité énergétique : précaires énergétiques, entreprises du bâtiment, bénévoles, fournisseurs d'énergie, acteurs publics, financeurs, etc.

### 5/ PRESTATIONS

Le réseau d'Éco Habitat est une association prônant **d'accompagnement renforcé des propriétaires occupants pour la rénovation des logements. Trois accompagnateurs** qui assurent le suivi social et technique des projets et coordonnent l'action des bénévoles du Secours Catholique.

Le réseau Écohabitat constitue une véritable boîte à outils et :

- **Aide les bénévoles du Secours Catholique à comprendre, identifier et diagnostiquer les ménages** en situation de précarité énergétique et à apporter une réponse ambitieuse.
- Réalise un **pré-diagnostic** (analyse des factures, du bâti, des pratiques, etc.) et formule des préconisations pour les travaux.
- **Accompagne les ménages** du devis à l'obtention des financements.
- **Suit les travaux** et accompagne les bénévoles dans la sensibilisation (éco-gestes, etc.).



### 2/ PORTEUR DE PROJET ET PRINCIPAUX PARTENAIRES

- **Porteur de projet** : réseau Éco Habitat , association créée en Picardie en 2014.
- **Partenaires** : le **Secours Catholique** a joué un rôle clé dans le déploiement du dispositif, a été et demeure son principal partenaire.



### 4/ OBJECTIFS

- L'objectif du réseau Éco Habitat est de **permettre à des ménages en situation de précarité énergétique de réaliser des travaux d'amélioration et restauration de leur habitat** en leur permettant d'accéder à des financements publics et privés, et en optimisant le choix des travaux et matériaux.
- Cela implique de **mettre en relation les acteurs du territoire** et de créer une relation de confiance. Le réseau Éco Habitat s'appuie pour cela sur les bénévoles du Secours Catholique, qui accompagnent de nombreux ménages précaires sur le territoire.
- Pour **démontrer la faisabilité du projet, l'objectif initial du réseau Éco Habitat** était que chaque équipe du Secours Catholique picard accompagne une famille par an, soit 100 familles par an.



### 6/ CIBLES ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Les principales cibles sont pour l'instant des ménages résidant en **Picardie**. Progressivement, les ménages résidant en Hauts-de-France sont également ciblés.
- Le réseau Éco Habitat accompagne des ménages très modestes dans leurs démarches administratives et travaux à réaliser, à la condition qu'ils soient des **propriétaires occupants**.
- Au-delà de ces critères, le réseau Éco Habitat n'a pas créé de profil type de bénéficiaire, mais les construit au fur et à mesure : après trois ans d'expérience, il apparaît que **les familles accompagnées sont en général sous le seuil de pauvreté**.

## FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

### 7/ MODÈLE ÉCONOMIQUE

- Pendant trois ans, le modèle a reposé sur des **subventions**. L'association ne visait pas à devenir opérateur et entrer en concurrence avec d'autres acteurs, mais souhaitait plutôt **faire le lien entre les différents corps de métiers**.
- Désormais, le parti a été pris d'**élaborer un modèle économique**. Des réflexions sont en cours :
  - Des **conventions** vont être passées avec des fondations.
  - Un contrat d'impact social est en cours d'élaboration avec **l'ANAH**, pour des prestations d'accompagnement.
- Par ailleurs, une **collaboration avec Leroy Merlin** permet des abandons de marge sur certains matériaux, réduisant le coût des travaux pour les ménages.

#### Informations-clés :



**Budget alloué** : 350 000 € par an



**Principaux financeurs** : régions Picardie puis Hauts-de-France, ADEME, fondations d'entreprises.



**Ressources humaines mobilisées** 5 ETP

- Trois accompagnateurs : suivi social et technique, montage de dossier.
- Deux personnes travaillent sur le développement du projet et son modèle économique.

### 8/ INTÉGRATION À L'ÉCOSYSTEME DE PARTENAIRES ET PARTIES PRENANTES

- Le réseau Éco Habitat a établi des **conventions opérationnelles ou financières** avec différents acteurs :
  - **ANAH**.
  - Les **entreprises** qui financent des travaux.
  - Des **groupes de protection sociale**.
  - Le **Secours Catholique**, pour un partenariat à la fois financier et opérationnel.
  - La **communauté de communes de la région de Compiègne**.
  - Le **Département de l'Oise** et la **Région Hauts-de-France**.

- La réussite des projets tient le plus souvent aux **relations de confiance, de proximité** avec les interlocuteurs, autant qu'aux relations formelles de partenariats financiers.
- Au-delà des partenaires directs, différents acteurs interviennent dans l'accompagnement des ménages, leur suivi, etc. : **élus, bénévoles**, etc.
- **Les ménages sont fortement impliqués dans les programmes de travaux**, qu'il s'agisse de la décision des travaux réalisés ou de la participation au montage des dossiers de financement des travaux, du choix des entreprises, des matériaux, etc. Ils sont responsables du projet qu'ils portent.

### 9/ RÉSULTATS

Les ménages sont **régulièrement rappelés par les bénévoles pour suivre leur évolution** ; un **tableau de bord** est également tenu à jour, alimentant une base de données et permettant de présenter les résultats suivants :

- **Dépenses d'énergie** : la majorité des familles ayant bénéficié de travaux ont vu leurs **factures de chauffage divisées par deux** un an après, soit 1000 à 1500 € par famille et par an ;
- **Dépenses de santé** : 100% des personnes interrogées souffrant de maladies chroniques liées à l'absence de chauffage ou l'apparition de moisissures dans le logement ont vu une **amélioration** ;
- **Lien social** : sur la totalité des personnes interrogées, 50% sont des actifs. Une famille sur deux a **retrouvé un emploi** et 60% souhaitent s'engager dans le monde associatif.

#### Chiffres-clés 2014 - 2018 :

- **200 familles** identifiées ; **110** accompagnées.
- **40 chantiers** en 3 ans, pour un montant moyen de **32 000 €**.
- La **moyenne de ressources** des familles de trois personnes accompagnées est de **13 000 €**, quand le plafond pour accompagnement par l'ANAH est à 25 000 €.
- Un ménage sur deux accompagné qui était sans activité professionnelle et en âge de pouvoir travailler a pu **retrouver du travail** à l'issue des travaux.
- En moyenne, **16 à 24 mois** s'écoulent entre le repérage et la réalisation des travaux.

## RETOURS D'EXPERIENCE ET BILAN

Pour plus d'informations :  
<http://www.reseau-ecohabitat.fr>

### CLÉS DE SUCCES

- Le réseau Éco Habitat renforce la « **dimension humaine** » souvent absente des dispositifs d'accompagnement, et indispensable à leur bonne réussite.
- Une **relation de confiance s'est instaurée avec les entreprises locales**. Malgré les délais imposés par les démarches administratives, les entreprises font de plus en plus confiance aux acteurs sur le terrain.
- Importance cruciale de la notion de **tiers de confiance** tout au long du projet : les bénévoles n'ont aucun intérêt économique dans les travaux, ne sont pas des travailleurs sociaux, etc.
- Les **familles sont très impliquées** dans leurs projets : elles participent aux décisions et ont le dernier mot, choisissent les matériaux, au à la sélection parmi les devis, etc. Cela facilite la réussite des travaux.
- La mise en place d'un **interlocuteur unique** pour les ménages facilite la compréhension des différentes procédures à engager, complexes à appréhender sans accompagnement.
- L'**accompagnement approfondi et de bout-en-bout** par les bénévoles est également crucial.

### FAIBLESSES / LIMITES

- Malgré l'accompagnement des ménages dans les procédures pour l'obtention de financement, celles-ci demeurent trop **complexes** : trop grand nombre d'interlocuteurs aux langages différents ; temps d'attente pour obtenir les réponses des différents acteurs, etc.
- Les **entreprises** ont souvent peur d'intervenir auprès d'un public en précarité, principalement en raison des risques d'impayés.
- Seuls les **propriétaires** sont accompagnés.
- Le **reste à charge** constitue un enjeu majeur : la prise en charge de 50 % des coûts des travaux par les subventions ANAH n'est pas suffisante pour beaucoup de propriétaires. Il faut donc systématiquement identifier des aides complémentaires.

### DEGRÉ ET CONDITIONS DE RÉPLICABILITÉ

- Degré de répliquabilité :
  - L'action du réseau Éco Habitat est **répliquable**, car ses différentes étapes le sont : il est tout à fait possible d'identifier des acteurs locaux, d'identifier des familles et de créer des relations de confiance.
  - La notion de **tiers de confiance**, pilier de l'association, peut également se répliquer partout.
- Conditions de répliquabilité :
  - La possibilité de répliquabilité du dispositif repose sur la présence et la mobilisation de **bénévoles** sur le terrain.
  - Le réseau Eco-Habitat a élaboré des **outils formalisés mis à disposition pour la répliquabilité** pour que d'autres territoires puissent s'en saisir.

### ÉVOLUTION

- Le principal objectif actuel du réseau Éco Habitat est de **stabiliser son modèle économique**.
- Au-delà, l'association porte des **objectifs ambitieux**, avec 200 chantiers à réaliser dans les 5 prochaines années, soit 40 chantiers par an.
- L'objectif en terme de masse salariale est de **neuf salariés** d'ici cinq ans, dans la région Hauts-de-France pour commencer, avec un essaimage par la suite dans d'autres régions.
- L'**essaimage** constitue en soi un objectif clé avec l'ambition :
  - D'envisager le même travail avec les 4 200 équipes locales du Secours Catholique au niveau national ;
  - D'étendre le dispositif à d'autres acteurs associatifs.

### RECOMMANDATIONS VIS-A-VIS DES ACTEURS LOCAUX

- Pour répliquer l'initiative, il importe de **mobiliser du savoir-faire technique, mais également du savoir-être** : la dimension humaine est cruciale pour la réussite du projet.
- L'**identification de structures motivées** constitue également un critère indispensable de réussite.
- Les **tiers de confiance devraient être diversifiés**, pour ne pas reposer que sur une association.
- Le **financement du projet devrait être affiné** pour stabiliser son modèle économique ; notamment, une tranche dédiée à l'accompagnement des « très très modestes » devrait être créée par l'ANAH.
- Le **marketing autour du projet**, auprès des acteurs locaux, des entreprises, des financeurs, etc., constitue un enjeu clé, qui doit être envisagé dès l'amont du déploiement du projet.